

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1004

26 avril 2013

SOMMAIRE

1741 Specialised Investment Funds SICAV	48174	Rebirth S.à r.l.	48158
2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure	48170	Saxony Capital GP	48146
360 Capital Management S.A.	48173	Seteco Europe S.A.	48175
360 Capital Management S.A.	48170	SIIF ENR S.A.	48176
Atech Corporation S.A.	48175	Silver II S.à r.l.	48172
Au Bon Pain Sarl	48159	Société Walser des Eaux S.A.	48174
CAE Management Luxembourg	48185	Spoletto S.A.	48175
CEVA Freight Holdings Luxembourg S.à r.l.	48169	STP Software International S.A.	48167
Controlsinvest S.à r.l.	48192	Sympa S.A.	48164
Creatherm SA	48160	Temtrade S.A.	48176
Crédit Agricole Luxembourg Conseil	48161	Tenzing CFO S.A.	48171
Desmond Beheer	48190	The Majestic Holding S.A.	48169
Ducanty Holdings (Luxembourg) Limited	48184	Theseus European CLO S.A.	48163
ITACA Finance S.à r.l.	48146	TMRE Luxembourg 2006 S.à r.l.	48171
Joco Promotions S.A.	48183	Triton Advisers S.à r.l.	48168
KAD Solution S.à r.l.	48161	TSS Holdings S.C.S.	48168
Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A.	48169	Tubilux International S.A.	48167
Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A.	48172	Tulipes S.A.	48167
Lakes Japan Investments S.à r.l.	48177	Twenty First Partners S.A.	48166
Lamorak Investments S.à r.l.	48176	Utu Luxembourg 1 S.à r.l.	48165
Lehman Brothers Helsinki Holdings S.à r.l.	48176	Utu Luxembourg 2 S.à r.l.	48165
Lehman Brothers Helsinki Holdings S.à r.l.	48184	Uxona	48165
Lion/Visor Lux 1	48184	Varick Investments S.à r.l.	48166
Lion/Visor Lux 2	48184	Varick Investments S.à r.l.	48165
NTC Holding G.P. & Cie S.C.A.	48173	Velcour S.C.	48168
REBIRTH International S.à r.l.	48158	Vepha Holding S.A.	48166
Rebirth S.à r.l.	48156	V & J S.à r.l.	48164
		Washingtonova S.A.	48172
		Washingtonova S.A.	48174
		Wasteholdco 1 S.à r.l.	48164
		Weinheim Estates	48173
		XSC Luxembourg S.à r.l.	48171
		Yalesco S.A.	48174

Saxony Capital GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.443.

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013035985/9.

(130043913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

ITACA Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.808.818,40.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.507.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of February.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ITACA Finance S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.507, incorporated by a notarial deed enacted on 7 June 2011, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2044 of 2 September 2011, which articles of association have been lastly modified by a deed of the undersigned notary on 6 November 2012, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3097 of 28 December 2012.

The meeting is presided by Mr Sébastien Wiander, Private Employee, professionally residing at 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Nicolas Dumont, Private Employee, professionally residing at 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders of the Company, being (i) ITACA HOLDCO S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.959, (ii) MASTER 6 S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.797, (iii) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2009 C.V., a limited partnership duly incorporated under the Dutch laws, whose registered office is at Amsterdam, Jachthavenweg 118, 1081KJ, (iv) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2010 II C.V., a limited partnership duly incorporated under the Dutch laws, whose registered office is at Amsterdam, Jachthavenweg 118, 1081KJ, the Netherlands, (v) EURO CHOICE III LP, a limited partnership duly incorporated under the laws of Scotland, whose registered office is at 26 New Street, St. Hélier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA, acting through its general partner Euro Choice III GP Limited, with address at 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA, (vi) EURO CHOICE III FCPR, a fonds commun de placement à risques à procédure allégée, a fund organized under the laws of France, having its registered office in 8, rue Royale, 75008 Paris, France, registration number ISIN FR0010362988, (vii) IMI INVESTIMENTI S.p.A., a corporation duly incorporated under the laws of Italy, whose registered office is at Via Zamboni, 2, 40126 Bologna, Italy, fiscal code n. 97588980017, (viii) WILSHIRE BVV EUROPE LP, a limited partnership duly incorporated under the laws of Delaware, whose registered office is at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Country of New Castle, Delaware 19808, United States of America, (ix) Mr. Lorenzo Cuchetto, (x) Mr. Maurizio Secchi, (xi) Mr. Maurizio Wermelinger, (xii) Mr. Mauro Moro, (xiii) Mr. Erich Heusser, (xiv) Mr. Paolo Puntoni, and (xv) Mr. Mirco Zin (all the shareholders being together referred as the "Shareholders"), are represented by proxies and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 128,088,184 (one hundred twenty-eight million eighty-eight thousand one hundred eighty-four) shares having a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Confirmation that the entirety of the share premium amounting to EUR 697,431.60 and paid by Mr. Lorenzo Cucchetto, Maurizio Secchi, Maurizio Wermelinger, Mauro Moro, Erich Heusser, Paolo Puntoni and Mirco Zin, being all Class C Shareholders of the Company, to the Company further to the increase of its share capital held on 6 November 2012, has been allocated to the share premium attached to each of the 7,750 Class C1 Shares and the 767,174 Class C2 Shares issued upon said capital increase;

3. Reclassification of (i) 4,786,166 (four million seven hundred eighty-six thousand one hundred sixty-six) issued Class A shares into 4,786,166 (four million seven hundred eighty-six thousand one hundred sixty-six) new Class C Shares, (ii) 447,304 (four hundred forty-seven thousand three hundred four) issued Class B shares into 447,304 (four hundred forty-seven thousand three hundred four) new Class C Shares, (iii) 581,496 (five hundred eighty-one thousand four hundred ninety-six) issued Class D shares into 581,496 (five hundred eighty one thousand four hundred ninety-six) new Class C Shares and (iv) 44,731 (forty-four thousand seven hundred thirty-one) issued Class E shares into 44,731 (forty-four thousand seven hundred thirty-one) new Class C Shares;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Approval of the envisaged transfer of shares of the Company to five new shareholders;

6. Amendment of article 11.1 of the Company's articles of association in order to specify that Ms. Giuliana Brodini, Ms. Daniela Messa, Ms. Cecilia Messa, Ms. Simona Messa and Ms. Mariella Messa are authorized to grant a pledge over all present and future Class C, C1 and C2 shares held now or at any time by them in the Company;

7. Amendment of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolution 3; and

8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to confirm that the entirety of the share premium amounting to EUR 697,431.60 and paid by Mr. Lorenzo Cucchetto, Maurizio Secchi, Maurizio Wermelinger, Mauro Moro, Erich Heusser, Paolo Puntoni and Mirco Zin, being all Class C Shareholders of the Company, to the Company, further to the increase of its share capital held on 6 November 2012 (the "Capital Increase"), has been allocated to the share premium attached to each of the 7,750 Class C1 Shares and the 767,174 Class C2 Shares issued upon the Capital Increase, with therefore no share premium allocated to the 760 Ordinary C Shares issued upon the Capital Increase.

Third resolution:

It is unanimously resolved to approve the reclassification of the following class of shares (the "Converted Shares") held by the shareholders as listed below, into new Class C Shares (the "New Class C Shares"). For the avoidance of any doubt, the rights and obligations attached to each Converted Shares (including the attached share premium attached to them) shall fully remain attached to each corresponding New Class C Shares upon reclassification.

SHAREHOLDERS	CONVERTED SHARES	NEW CLASS C SHARES
(i) ITACA HOLDCO S.à r.l.	2,636 Ordinary A Shares	2,636 Ordinary C Shares
	26,812 Class A1 Shares	26,812 Class C1 Shares
	2,654,383 Class A2 Shares	2,654,383 Class C2 Shares
(ii) MASTER 6 S.à r.l.	2,065 Ordinary A Shares	2,065 Ordinary C Shares
	21,003 Class A1 Shares	21,003 Class C1 Shares
	2,079,267 Class A2 Shares	2,079,267 Class C2 Shares
(iii) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2009 C.V.	323 Ordinary B Shares	323 Ordinary C Shares
	3,284 Class B1 Shares	3,284 Class C1 Shares
	325,162 Class B2 Shares	325,162 Class C2 Shares
(iv) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2010 II C.V.	116 Ordinary B Shares	116 Ordinary C Shares
	1,184 Class B1 Shares	1,184 Class C1 Shares
	117,235 Class B2 Shares	117,235 Class C2 Shares
(v) IMI INVESTIMENTI S.p.A.	571 Ordinary D Shares	571 Ordinary C Shares

	5,809 Class D1 Shares	5,809 Class C1 Shares
	575,116 Class D2 Shares	575,116 Class C2 Shares
(vii) WILSHIRE BVV EUROPE LP	44 Ordinary E Shares	44 Ordinary C Shares
	447 Class E1 Shares	447 Class C1 Shares
	44,240 Class E2 Shares	44,240 Class C2 Shares

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

SHAREHOLDERS	TOTAL OF EACH CLASS OF SHARES HELD
(i) ITACA HOLDCO S.à r.l.	53,334 Ordinary A Shares 542,684 Class A1 Shares 53,725,747 Class A2 Shares 2,636 Ordinary C Shares 26,812 Class C1 Shares 2,654,383 Class C2 Shares
(ii) MASTER 6 S.à r.l.	41,778 Ordinary A Shares 425,102 Class A1 Shares 42,085,169 Class A2 Shares 2,065 Ordinary C Shares 21,003 Class C1 Shares 2,079,267 Class C2 Shares
(iii) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2009 C.V.	6,533 Ordinary B Shares 66,479 Class B1 Shares 6,581,404 Class B2 Shares 323 Ordinary C Shares 3,284 Class C1 Shares 325,162 Class C2 Shares
(iv) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2010 II C.V.	2,356 Ordinary B Shares 23,969 Class B1 Shares 2,372,887 Class B2 Shares 116 Ordinary C Shares 1,184 Class C1 Shares 117,235 Class C2 Shares
(v) EURO CHOICE III LP	2,379 Ordinary C Shares 24,204 Class C1 Shares 2,396,156 Class C2 Shares
(vi) EURO CHOICE III FCPR	420 Ordinary C Shares 4,271 Class C1 Shares 422,851 Class C2 Shares
(vii) IMI INVESTIMENTI S.p.A.	11,556 Ordinary D Shares 117,582 Class D1 Shares 11,640,579 Class D2 Shares 571 Ordinary C Shares 5,809 Class C1 Shares 575,116 Class C2 Shares
(viii) WILSHIRE BVV EUROPE LP	889 Ordinary E Shares 9,045 Class E1 Shares 895,429 Class E2 Shares 44 Ordinary C Shares 447 Class C1 Shares 44,240 Class C2 Shares
(ix) LORENZO CUCCHETTO	390 Ordinary C Shares 4,000 Class C1 Shares 395,961 Class C2 Shares
(x) MAURIZIO SECCHI	100 Ordinary C Shares 1,000 Class C1 Shares 98,990 Class C2 Shares
(xi) MAURIZIO WERMELINGER	60 Ordinary C Shares

	600 Class C1 Shares
	59,394 Class C2 Shares
(xii) MAURO MORO	60 Ordinary C Shares
	650 Class C1 Shares
	64,344 Class C2 Shares
(xiii) ERICH HEUSSER	60 Ordinary C Shares
	600 Class C1 Shares
	59,394 Class C2 Shares
(xiv) PAOLO PUNTONI	40 Ordinary C Shares
	400 Class C1 Shares
	39,596 Class C2 Shares
(xv) MIRCO ZIN	50 Ordinary C Shares
	500 Class C1 Shares
	49,495 Class C2 Shares

Fifth resolution:

It is unanimously resolved to agree, in accordance with the provisions of article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to the envisaged transfer by the Shareholders on or around 26 February 2013 of an aggregate amount of 5,923 class C shares, 60,245 class C1 shares and 5,964,239 class C2 shares of the Company currently held by the Shareholders respectively, to five non-members, being Ms. Giuliana Brodini, Ms. Daniela Messa, Ms. Cecilia Messa, Ms. Simona Messa and Ms. Mariella Messa and that consequently they become new shareholders of the Company.

Sixth resolution:

It is unanimously resolved to approve the amendment of article 11.1 of the Company's articles of association in order to specify that Ms. Giuliana Brodini, Ms. Daniela Messa, Ms. Cecilia Messa, Ms. Simona Messa and Ms. Mariella Messa are expressly authorized to grant, as pledgors, a pledge over all present and future Class C, C1 and C2 shares (and relevant attached rights, including dividends) held now or at any time by them in the Company in favour of Savio Macchine Tessili S.p.A. as pledgee and / or any transferee or assignee of such pledgee. For the avoidance of doubt, such pledge agreement may provide, among others, in accordance with the Luxembourg law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended, that the pledgee may appropriate any of the pledged assets or elect to appoint another person to which the right to appropriate the pledged assets will be transferred in lieu of the pledgee.

As a consequence, it is unanimously resolved to amend article 11.1 of the Articles to be read as follows:

“ 11.1. Negative Lien.

No shareholder will create, agree upon the creation of, or consent the creation of, any Lien, directly or indirectly, on its Participation in the Company, except:

- that the Class A Shareholders shall be entitled to create, or agree on the creation, of a pledge (or other similar security) in favour of Third Parties on its Participation provided that Class A Shareholders keep the voting rights associated to their Participations in accordance with standard terms and conditions for financial and banking transactions of that kind and nature;
- that Ms. Giuliana Brodini, Ms. Daniela Messa, Ms. Cecilia Messa, Ms. Simona Messa and Ms. Mariella Messa are expressly authorized to grant, as pledgors, a pledge over all present and future Class C, C1 and C2 shares (and relevant attached rights, including dividends) held now or at any time by them in the Company in favour of Savio Macchine Tessili S.p.A. as pledgee and / or any transferee or assignee of such pledgee. For the avoidance of doubt, such pledge agreement may provide, among others, in accordance with the Luxembourg law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended, that the pledgee may appropriate any of the pledged assets or elect to appoint another person to which the right to appropriate the pledged assets will be transferred in lieu of the pledgee.”

Seventh resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is unanimously resolved to amend article 6 of the Articles to be read as follows:

“ Art. 6. The Company's capital is fixed at EUR 12,808,818.40 (twelve million eight hundred eight thousand eight hundred eighteen Euros and forty euro cents), represented by 128,088,184 (one hundred twenty-eight million eighty-eight thousand one hundred eighty-four) shares with a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each, divided into:

(i) 125,760 (one hundred twenty-five thousand seven hundred sixty) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) classified as follows:

- 95,112 (ninety-five thousand one hundred twelve) ordinary class A shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Ordinary A Shares”),

- 8,889 (eight thousand eight hundred eighty-nine) ordinary class B shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Ordinary B Shares”),
- 9,314 (nine thousand three hundred fourteen) ordinary class C shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Ordinary C Shares”),
- 11,556 (eleven thousand five hundred fifty-six) ordinary class D shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Ordinary D Shares”),
- 889 (eight hundred eighty-nine) ordinary class E shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Ordinary E Shares”),
- (ii) 1,279,625 (one million two hundred seventy-nine thousand six hundred twenty-five) first preferred classes of shares (the “First Preferred Classes of Shares”) as follows:
 - 967,786 (nine hundred sixty-seven thousand seven hundred eighty-six) (one million fifteen thousand six hundred one) class A1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Class A1 Shares”),
 - 90,448 (ninety thousand four hundred forty-eight) class B1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Class B1 Shares”),
 - 94,764 (ninety-four thousand seven hundred sixty-four) class C1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Class C1 Shares”),
 - 117,582 (one hundred seventeen thousand five hundred eighty-two) class D1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Class D1 Shares”), and
 - 9,045 (nine thousand forty-five) class E1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Class E1 Shares”),
- and (iii) 126,682,799 (one hundred twenty-six million six hundred eighty-two thousand seven hundred ninety-nine) second preferred classes of shares (the “Second Preferred Classes of Shares”) as follows:
 - 95,810,916 (ninety-five million eight hundred ten thousand nine hundred sixteen) class A2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Class A2 Shares”),
 - 8,954,291 (eight million nine hundred fifty-four thousand two hundred ninety-one) class B2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Class B2 Shares”),
 - 9,381,584 (nine million three hundred eighty-one thousand five hundred eighty-four) class C2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Class C2 Shares”),
 - 11,640,579 (eleven million six hundred forty thousand five hundred seventy-nine) class D2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Class D2 Shares”), and
 - 895,429 (eight hundred ninety-five thousand four hundred twenty-nine) class E2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Class E2 Shares”).

The Ordinary A Shares, the Class A1 Shares and Class A2 Shares (collectively referred as the “Class A Shares”), the Ordinary B Shares, the Class B1 Shares and Class B2 Shares (collectively referred as the “Class B Shares”), the Ordinary C Shares, the Class C1 Shares and Class C2 Shares (collectively referred as the “Class C Shares”), the Ordinary D Shares, the Class D1 Shares and Class D2 Shares (collectively referred as the “Class D Shares”), the Ordinary E Shares, the Class E1 Shares and Class E2 Shares (collectively referred as the “Class E Shares”) are referred to as the “Shares” (or individually a “Share”).

The holder(s) of the (i) Class A Shares are referred to as the “Class A Shareholders”, (ii) Class B Shares are referred to as the “Class B Shareholders”, (iii) Class C Shares are referred to as the “Class C Shareholders”, (iv) Class D Shares are referred to as the “Class D Shareholders”, and (v) Class E Shares are referred to as the “Class E Shareholders”.

The Class A Shareholders, the Class B Shareholders, the Class C Shareholders, the Class D Shareholders and the Class E Shareholders are collectively referred as the “Shareholders” (or individually a “Shareholder”).”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois de février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S’est tenue l’assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de «ITACA Finance S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

sous le numéro B 161.507, constituée par acte notarié le 7 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2044 du 2 septembre 2011, dont les statuts ont été ultérieurement modifiés par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3097 du 28 décembre 2012.

La réunion est présidée par Monsieur Sébastien Wiander, employé privé, demeurant professionnellement au 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Nicolas Dumont, employé privé, demeurant professionnellement au 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les associés de la Société, (i) ITACA HOLDCO S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163.959, (ii) MASTER 6 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis au 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162.797, (iii) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2009 C.V., une société sous la forme de limited partnership, dûment constituée suivant le droit néerlandais, dont le siège social est sis à Amsterdam, Jachthavenweg 118, 1081KJ, Pays-Bas, (iv) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2010 II C.V., une société sous la forme de limited partnership, dûment constituée suivant le droit néerlandais, dont le siège social est sis à Amsterdam, Jachthavenweg 118, 1081KJ, Pays Bas, (v) EURO CHOICE III LP, une société sous la forme de limited partnership, dûment constituée suivant le droit écossais, dont le siège social est sis au 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA, agissant par son associé commandité, Euro Choice III GP Limited, avec adresse au 26, New Street, St. Hélier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA, (vi) EURO CHOICE III FCPR, un fonds commun de placement à risques à procédure allégée de droit français, ayant son siège social sis au 8, rue Royale, 75008 Paris, France, enregistrée sous le numéro ISIN FR0010362988, (vii) IMI INVESTIMENTI S.p.A., une société sous la forme de corporation dûment constituée suivant le droit italien, dont le siège social est sis au Via Zamboni, 2, 40126 Bologne, Italie, code fiscal n. 97588980017, (viii) WILSHIRE BVV EUROPE LP, une société sous la forme de limited partnership, dûment constituée suivant le droit de l'Etat du Delaware, dont le siège social est sis au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Country of New Castle, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, (ix) M. Lorenzo Cuchetto, (x) M. Maurizio Secchi, (xi) M. Maurizio Wermelinger, (xii) M. Mauro Moro, (xiii) M. Erich Heusser, (xiv) M. Paolo Puntoni, et (xv) Mr. Mirco Zin (tous les associés étant définis ensemble comme étant les «Associés»), sont représentés en vertu de procurations, et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 128,088,184 (cent vingt huit millions quatre vingt huit mille cent quatre vingt quatre) part sociales d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Euro Cents) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été dûment informé.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Confirmation que la totalité de la prime d'émission d'un montant de 697.431,60 EUR et payé à la Société suivant l'augmentation de son capital social en date du 6 novembre 2012, par Lorenzo Cuchetto, Maurizio Secchi, Maurizio Wermelinger, Mauro Moro, Erich Heusser, Paolo Puntoni, and Mirco Zin, représentant l'ensemble des Associés de Classe C de la Société, a été alloué à la prime d'émission attachée à chacune des 7.750 Parts Sociales de Classe C1 et 767.174 Parts Sociales de Classe C2 émises suivant l'augmentation de capital susmentionnée;

3. Reclassification des (i) 4.786.166 (quatre millions sept cent quatre vingt six mille cent soixante six) parts sociales de Classe A émises en 4.786.166 (quatre millions sept cent quatre vingt six mille cent soixante six) nouvelles Parts Sociales de Classe C, (ii) 447.304 (quatre cent quarante sept mille trois cent quatre) parts sociales de Classe B émises en 447.304 (quatre cent quarante sept mille trois cent quatre) nouvelles parts sociales de Classe C, (iii) 581.496 (cinq cent quatre vingt un mille quatre cent quatre vingt seize) parts sociales de Classe D émises en 581.496 (cinq cent quatre vingt un mille quatre cent quatre vingt seize) nouvelles parts sociales de Classe C et (iv) 44.731 (quarante quatre mille sept cent trente et une) parts sociales de Classe E émises en 44.731 (quarante quatre mille sept cent trente et une) nouvelles parts sociales de Classe C;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Approbation du transfert de parts sociales de la Société à cinq nouveaux associés;

6. Modification de l'article 11.1 des statuts de la Société afin de préciser que Mme Giuliana Brodini, Mme Daniela Messa, Mme Cecilia Messa, Mme Simona Messa et Mme Mariella Messa sont autorisées à octroyer des gages sur toutes les présentes et futures Parts Sociales de Classe C, C1, et C2 actuellement détenues ou à détenir par elles dans la Société;

7. Modification de l'article 6 des statuts afin de refléter la résolution 3 ci-dessus; et

8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé à l'unanimité que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; les Associés reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé à l'unanimité de confirmer que la totalité de la prime d'émission d'un montant de 697.431,60 EUR et payé à la Société suivant l'augmentation de son capital social en date du 6 novembre 2012 (l'«Augmentation de Capital»), par Lorenzo Cuchetto, Maurizio Secchi, Maurizio Wermelinger, Mauro Moro, Erich Heusser, Paolo Puntoni, and Mirco Zin, représentant l'ensemble des Associés de Classe C de la Société, a été alloué à la prime d'émission attachée à chacune des 7.750 Parts Sociales de Classe C1 et des 767.174 Parts Sociales de Classe C2 émises suivant l'Augmentation de Capital, et qu'en conséquence, aucune prime d'émission n'a été allouée aux 760 Parts Sociales Ordinaires de Classe C suivant l'Augmentation de Capital.

Troisième résolution:

il est décidé à l'unanimité d'approuver la reclassification des classes de parts sociales suivantes (les «Parts Sociales Converties») détenues par les associés tels que listés ci-dessus, en nouvelles Parts Sociales de Classe C (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe C»). Afin d'écartier toute ambiguïté, les droits et obligations attachées à chacune des Parts Sociales Converties (incluant la prime d'émission qui y est rattachée) restera pleinement attachée à chaque Nouvelle Part Sociale de Classe C correspondant après la reclassification.

ASSOCIES	PARTS SOCIALES CONVERTIES	NOUVELLES PARTS SOCIALES DE CLASSE C
(i) ITACA HOLDCO S.à r.l.	2.636 Parts Sociales Ordinaires de Classe A	2.636 Parts Sociales Ordinaires de Classe C
	26.812 Parts Sociales de Classe A1	26.812 Parts Sociales de Classe C1
	2.654.383 Parts Sociales de Classe A2	2.654.383 Parts Sociales de Classe C2
(ii) MASTER 6 S.à r.l.	2.065 Parts Sociales Ordinaires de Classe C	2.065 Parts Sociales Ordinaires de Classe C
	21.003 Parts Sociales de Classe A1	21.003 Parts Sociales de Classe C1
	2.079.267 Parts Sociales de Classe A2	2.079.267 Parts Sociales de Classe C1
(iii) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2009 C.V.	323 Parts Sociales Ordinaires de Classe B	323 Parts Sociales Ordinaires de Classe C
	3.284 Parts Sociales de Classe B1	3.284 Parts Sociales de Classe C1
	325.162 Parts Sociales de Classe B2	325.162 Parts Sociales de Classe C2
(iv) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2010 II C.V.	116 Parts Sociales Ordinaires de Classe B	116 Parts Sociales Ordinaires de Classe C
	1.184 Parts Sociales de Classe B1	1.184 Parts Sociales de Classe C1
	117.235 Parts Sociales de Classe B2	117.235 Parts Sociales de Classe C2
(v) IMI INVESTIMENTI S.p.A.	571 Parts Sociales Ordinaires de Classe D	571 Parts Sociales Ordinaires de Classe C
	5.809 Parts Sociales de Classe D1	5.809 Parts Sociales de Classe C1
	575.116 Parts Sociales de Classe D2	575.116 Parts Sociales de Classe C2
(vii) WILSHIRE BVV EUROPE LP	44 Parts Sociales Ordinaires de Classe E	44 Parts Sociales Ordinaires de Classe C
	447 Parts Sociales de Classe E1	447 Parts Sociales de Classe C1
	44.240 Parts Sociales de Classe E2	44.240 Parts Sociales de Classe C2

Quatrième résolution:

En conséquence des précédentes résolutions, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

ASSOCIES	TOTAL DE CHAQUE CLASSE DE PARTS SOCIALES DETENUES
(i) ITACA HOLDCO S.à r.l.	53.334 Parts Sociales Ordinaires de Classe A 542.684 Parts Sociales de Classe A1 53.725.747 Parts Sociales de Classe A2 2.636 Parts Sociales Ordinaires de Classe C 26.812 Parts Sociales de Classe C1 2.654.383 Parts Sociales de Classe C2
(ii) MASTER 6 S.à r.l.	41.778 Parts Sociales Ordinaires de Classe A 425.102 Parts Sociales de Classe A1 42,085.169 Parts Sociales de Classe A2 2.065 Parts Sociales Ordinaires de Classe C 21.003 Parts Sociales de Classe C1 2.079.267 Parts Sociales de Classe C2
(iii) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2009 C.V.	6.533 Parts Sociales Ordinaires de Classe B 66.479 Parts Sociales de Classe B1 6.581.404 Parts Sociales de Classe B2 323 Parts Sociales Ordinaires de Classe C 3.284 Parts Sociales de Classe C1 325.162 Parts Sociales de Classe C2
(iv) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2010 II C.V.	2.356 Parts Sociales Ordinaires de Classe B 23.969 Parts Sociales de Classe B1 2.372.887 Parts Sociales de Classe B2 116 Parts Sociales Ordinaires de Classe C 1.184 Parts Sociales de Classe C1 117.235 Parts Sociales de Classe C2
(v) EURO CHOICE III LP	2.379 Parts Sociales Ordinaires de Classe C 24204 Class C1 Shares 2.396.156 Class C2 Shares
(vi) EURO CHOICE III FCPR	420 Parts Sociales Ordinaires de Classe C 4,271 Parts Sociales de Classe C1 422.851 Parts Sociales de Classe C2
(vii) IMI INVESTIMENTI S.p.A.	11.556 Parts Sociales Ordinaires de Classe D 117.582 Parts Sociales de Classe D1 11.640.579 Parts Sociales de Classe D2 571 Parts Sociales Ordinaires de Classe C 5.809 Parts Sociales de Classe C1 575.116 Parts Sociales de Classe C2
(viii) WILSHIRE BVV EUROPE LP	889 Parts Sociales Ordinaires de Classe E 9.045 Parts Sociales de Classe E1 895.429 Parts Sociales de Classe E2 44 Parts Sociales Ordinaires de Classe C 447 Parts Sociales de Classe C1 44.240 Parts Sociales de Classe C2
(ix) LORENZO CUCCHETTO	390 Parts Sociales Ordinaires de Classe C 4.000 Parts Sociales de Classe C1 395.961 Parts Sociales de Classe C2
(x) MAURIZIO SECCHI	100 Parts Sociales Ordinaires de Classe C 1.000 Parts Sociales de Classe C1 98.990 Parts Sociales de Classe C2
(xi) MAURIZIO WERMELINGER	60 Parts Sociales Ordinaires de Classe C 600 Parts Sociales de Classe C1 59.394 Parts Sociales de Classe C2
(xii) MAURO MORO	60 Parts Sociales Ordinaires de Classe C 650 Parts Sociales de Classe C1 64.344 Parts Sociales de Classe C2
(xiii) ERICH HEUSSER	60 Parts Sociales Ordinaires de Classe C

	600 Parts Sociales de Classe C1
	59.394 Parts Sociales de Classe C2
(xiv) PAOLO PUNTONI	40 Parts Sociales Ordinaires de Classe C
	400 Parts Sociales de Classe C1
	39.596 Parts Sociales de Classe C2
(xv) MIRCO ZIN	50 Parts Sociales Ordinaires de Classe C
	500 Parts Sociales de Classe C1
	49.495 Parts Sociales de Classe C2

Cinquième résolution:

Il est décidé à l'unanimité d'agréeer et consentir, conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, au transfert par les Associés le ou aux alentours du 26 février 2013 d'un nombre total de 6.030.407 (six million trente mille quatre-cent sept) Part Sociales de Classe C de la Société détenues à ce jour par les Associés, à cinq non-associés, étant Mme Giuliana Brodini, Mme Daniela Messa, Mme Cecilia Messa, Mme Simona Messa et Mme Mariella Messa et que par conséquent, elles deviennent de nouveaux associés de la Société.

Sixième résolution:

Il est décidé à l'unanimité d'approuver la modification de l'article 11.1 des statuts de la Société de manière à spécifier que Mme Giuliana Brodini, Mme Daniela Messa, Mme Cecilia Messa, Mme Simona Messa et Mme Mariella Messa sont expressément autorisées à consentir, en tant que constituants du gage, un gage sur toutes les parts sociales présentes et futures de Classe C, C1 et C2 (et les droits y afférents, y compris les dividendes) détenues maintenant ou à tout moment par elles dans la Société en faveur de Savio Macchine Tessili S.p.A. comme créancier gagiste et / ou toute personne à qui un tel gage aura été transféré ou cédé. Pour éviter tout doute, un tel contrat de gage peut stipuler, entre autres, conformément à la loi du 5 août 2005 sur les garanties financière, telle que modifiée, que le créancier gagiste peut s'approprier tout actif gagé ou faire nommer une personne à laquelle le droit de s'approprier les actifs gagés sera transféré en lieu et place du créancier gagiste.

Par conséquent, il est unanimement décidé de modifier l'article 11.1 des statuts de la Société comme suit:

« **11.1. Gage négatif.** Aucun Associé ne créera, ne conclura d'accord concernant la création, ou ne consentira à la création d'un Gage, directement ou indirectement, sur sa Participation dans la Société, excepté:

- les Associés de Classe A qui auront le droit de créer, de passer des accords concernant la création d'un nantissement (ou autre sûreté similaire) en faveur d'un Tiers, sur leur Participation, à la condition qu'ils conservent les droits de votes associés à leur Participation en accord avec les termes et les conditions standards des transaction financières et bancaires de ce type et de cette nature.

- Mme Giuliana Brodini, Mme Daniela Messa, Mme Cecilia Messa, Mme Simona Messa et Mme Mariella Messa sont expressément autorisées à consentir, en tant que constituants du gage, un gage sur toutes les parts sociales présentes et futures de Classe C, C1 et C2 (et les droits y afférents, y compris les dividendes) détenues maintenant ou à tout moment par elles dans la Société en faveur de Savio Macchine Tessili S.p.A. comme créancier gagiste et / ou toute personne à qui un tel gage aura été transféré ou cédé. Pour éviter tout doute, un tel contrat de gage peut stipuler, entre autres, conformément à la loi du 5 août 2005 sur les garanties financière, telle que modifiée, que le créancier gagiste peut s'approprier tout actif gagé ou faire nommer une personne à laquelle le droit de s'approprier les actifs gagés sera transféré en lieu et place du créancier gagiste.»

Septième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 6 des Statuts, comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 12.808.818,40 EUR (douze millions huit cent huit mille huit cent dix-huit Euros et quarante cents), constitué de 128.088.184 (cent vingt huit millions quatre-vingt huit mille cent quatre-vingt quatre) parts sociales d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune, divisé entre:

(i) 125.760 (cent vingt cinq mille sept cent soixante) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), à savoir:

- 95.112 (quatre-vingt-quinze mille cent douze) parts sociales ordinaires de classe A, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires A»);

- 8.889 (huit mille huit cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires B»);

- 9.314 (neuf mille trois cent quatorze) parts sociales ordinaires de classe C, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires C»);

- 11.556 (onze mille cinq cent cinquante six) parts sociales ordinaires de classe D, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires D»);

- 889 (huit cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires de classe E, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires E»),

(ii) 1.279.625 (un million deux cent soixante dix-neuf mille six cent vingt-cinq) premières parts sociales préférentielles (les «Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles»), à savoir:

- 967.786 (neuf cent soixante sept mille sept cent quatre-vingt six) Premières Parts Sociales Préférentielles de Classe A1, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales A1»),

- 90.448 (quatre-vingt dix mille quatre cent quarante huit) Premières Parts Sociales Préférentielles de Classe B1, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales B1»),

- 94.764 (quatre vingt quatorze mille sept cent soixante quatre) Premières Parts Sociales Préférentielles de Classe C1, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales C1»),

- 117.582 (cent vingt dix sept mille cinq cent quatre-vingt deux) Premières Parts Sociales Préférentielles de Classe D1, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales D1»),

- 9.045 (neuf mille quarante cinq) Premières Parts Sociales Préférentielles de Classe E1, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales E1»), et

(iii) 126.682.799 (cent vingt six millions six cent quatre-vingt deux mille sept cent quatre-vingt dix-neuf) secondes parts sociales préférentielles (les «Secondes Classes de Parts Sociales Préférentielles»), à savoir:

- 95.810.916 (quatre vingt quinze million huit cent dix mille neuf cent seize) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe A2, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales A2»),

- 8.954.291 (huit million neuf cent cinquante quatre mille deux cent quatre-vingt onze) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe B2, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales B2»),

- 9.381.584 (neuf million trois cent quatre-vingt un mille cinq cent quatre-vingt quatre) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe AC2, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales C2»),

- 11.640.579 (onze million six cent quarante mille cinq cent soixante dix-neuf) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe D2, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales D2»), et

- 895.429 (huit cent quatre-vingt quinze mille quatre cent vingt neuf) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe E2, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales E2»).

Les Parts Sociales Ordinaires A, la Classe de Parts Sociales A1, et la Classe de Parts Sociales A2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales A»), les Parts Sociales Ordinaires B, la Classe de Parts Sociales B1, et la Classe de Parts Sociales B2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales B»), les Parts Sociales Ordinaires C, la Classe de Parts Sociales C1, et la Classe de Parts Sociales C2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales C»), les Parts Sociales Ordinaires D, la Classe de Parts Sociales D1, et la Classe de Parts Sociales D2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales D»), les Parts Sociales Ordinaires E, la Classe de Parts Sociales E1, et la Classe de Parts Sociales E2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales E»), sont désignées les «Parts Sociales» (ou individuellement une «Part Sociale»).

Le(s) détenteur(s) des (i) Classes de Parts Sociales A est/sont désigné(s) «Associé(s) de Classe A», (ii) Classes de Parts Sociales B est/sont désigné(s) «Associé(s) de Classe B», (iii) Classes de Parts Sociales C est/sont désigné(s) «Associé(s) de Classe C», (iv) Classes de Parts Sociales D est/sont désignés «Associé(s) de Classe D», (v) Classes de Parts Sociales E est/sont désigné(s) «Associé(s) de Classe E».

Les Associés de Classe A, les Associés de Classe B, les Associés de Classe C, les Associés de Classe D et les Associés de Classe E sont collectivement désignés les «Associés» (ou individuellement un «Associé».)

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: S. WIANDER, N. DUMONT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 28 février 2013. Relation: EAC/2013/2775. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013030523/551.

(130037479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Rebirth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 175.650.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paolo TRIPPODO, gérant de sociétés, né à Palermo (PA) le 2 septembre 1977, demeurant à I-90128 Palermo, Via Pier Luigi Deodato, Italie.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes:

Titre I^{er} . - Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination REBIRTH S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur d'une commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à cent dix-neuf mille Euros (EUR 119.000,-) représenté par mille cent quatre-vingt-dix (1.190) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision d'associé(s) de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital émis et/ou autorisé peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. - Administration

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance et sont nommés "gérants A" et "gérants B". Le(s) gérant(s) ne doit/vent pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Pour toutes transactions bancaires, la signature individuelle d'un des gérants suffira.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B, tous les deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance, réuni au Luxembourg, seront adoptées, à la majorité des gérants présents ou représentés comprenant au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B.

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant appartenant à la même classe de gérants que lui, qui sera physiquement présent à la réunion, afin, pour ce dernier, appartenant à la même classe de gérants, de voter en son nom à la réunion du Conseil de gérance.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

L'assemblée générale annuelle des associés se tiendront au Luxembourg le dernier mercredi de juin de chaque année. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Exercice social - Comptes - Profits - Distributions

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. la décision de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes sera prise par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance;

2. des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance; et

3. ces comptes intérimaires, la date desquelles ne doit pas être antérieure à trois (3) semaines de la décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance y relative, font apparaître des bénéfices distribuables suffisants (y compris les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire).

Titre VI. - Liquidation - Lois applicables

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui déterminera(ont) leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant Monsieur Paolo TRIPPODO, pré-qualifié déclare souscrire toutes les parts sociales et déclare les moyennant apport en nature consistant en la totalité des parts sociales soit 92,96 % (quatre-vingt-douze virgule quatre-vingt-seize pourcent) de l'intégralité du capital social qu'il détient dans la société à responsabilité limitée de droit italien IPER SHOP S.R.L., ayant son siège social à Palermo (PA), Via Roccella Gustavo 139 cap 90128, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Palermo sous le numéro PA -269558, Code Fiscal 05667500820, ayant un capital social fixé à cent vingt-huit mille euros (128.000,- EUR). (ci-après l'"Apport").

Cet Apport est évalué par les souscripteurs à cent dix-neuf mille Euros (EUR 119.000).

Le souscripteur a déclaré encore que le présent Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la cessibilité des Apports.

La preuve de propriété de l'Apport et son estimation a été rapportée au notaire moyennant le rapport du souscripteur précité.

Le souscripteur a déclaré avec la Société qu'il accomplira toutes les formalités relatives au transfert valable de l'Apports à la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution à environ 1.300,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants étant fixé à un (1).
- 2) Monsieur Paolo TRIPPODO, gérant de sociétés, né à Palermo (PA) le 2 septembre 1977, demeurant à I-90128 Palermo, Via Pier Luigi Deodato, Italie, est nommé gérant unique pour une durée indéterminée.
- 3) L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux mandataires du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Paolo TRIPPODO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 février 2013. Relation GRE/2013/521. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013031919/151.

(130038632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

REBIRTH International S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Rebirth S.à r.l.).

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 175.650.

L'an deux mille treize, le quatre mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Paolo TRIPPUDO, gérant de sociétés, né à Palermo (PA) le 2 septembre 1977, demeurant à I-90128 Palermo, Via Pier Luigi Deodato, Italie

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée "REBIRTH S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, en voie d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 janvier 2013, en voie de publication au Mémorial C, et qu'il a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en REBIRTH International S.à r.l. et de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de "REBIRTH International S.à r.l." "

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 mars 2013. Relation GRE/2013/952. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031920/33.

(130038632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Au Bon Pain Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 175.662.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux février.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Milaim JAHDAUTI, boulanger, époux de Mesnete COCAJ, né à Prizren (Kosovo), le 4 avril 1982, demeurant à F-57300 Hagondange, 11, rue du Professeur Einstein. Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de AU BON PAIN SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Mondercange.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une boulangerie - pâtisserie - sandwicherie avec restauration rapide;
- vente de différents produits alimentaires (boissons non alcoolisées, bonbons, chocolats, etc...);
- salon de thé avec consommation sur place;
- négoce de différents produits;

ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites par Milaim JAHDAUTI, boulanger, époux de Mesnete COCAJ, né à Prizren (Kosovo), le 4 avril 1982, demeurant à F-57300 Hagondange, 11, rue du Professeur Einstein.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3313 Bergem, 95, Grand-Rue.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommée gérante, pour une durée illimitée:

Milaim JAHDAUTI, boulanger, né à Prizren (Kosovo), le 4 avril 1982, demeurant à F-57300 Hagondange, 11, rue du Professeur Einstein La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jahdauti et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 26 février 2013. Relation EAC/2013/2680. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2013031560/66.

(130039226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Creatherm SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9412 Viande, 12, rue de la Frontière.

R.C.S. Luxembourg B 175.591.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten am Gesellschaftssitz am 6. März 2013 um 15.00 Uhr

Die Versammlung stellt fest dass Herr Daniel SCHAMMEL am 5. März 2013 in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied und als delegiertes Verwaltungsratsmitglied zurückgetreten ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vianden, den 6. März 2013.

BURGHARD Carina / KREMER Claude

Delegiertes Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2013035722/15.

(130043638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Crédit Agricole Luxembourg Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.933.

Le Conseil d'administration de la société, réuni le 7 mars 2013 a pris la décision de Renouveler le mandat du cabinet Ernst & Young, dont le siège est établi 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach comme réviseur externe pour l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Pour La Société

Hervé ROUX

Secrétaire du Conseil

Référence de publication: 2013035723/15.

(130043988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

KAD Solution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.757.

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am siebenundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Großherzogtum Luxemburg), ist der Alleingesellschafter der KAD SOLUTION S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“), gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74, Route de Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister („Registre de Commerce et des Sociétés“) unter der Nummer B 154.757 (nachfolgend „KAD SOLUTION S.à.r.l.“ oder die „übernehmende Gesellschaft“), gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach, Großherzogtum Luxemburg, am 3. August 2010, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg („Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“), Nummer 2006 vom 27. September 2010, zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wurde um 18 Uhr eröffnet.

Den Vorsitz der Gesellschafterversammlung führt Herr Dieter GROZINGER DE ROSNAY, in Luxemburg zugelassener Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Er beruft zur Schriftführerin Frau Nadine GAUPP, Angestellte, Berufsansässig in Luxemburg;

und zum Stimmenzähler Herrn Evariste Ohinché, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest und erklärt:

I.- Die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung umfasst folgende Punkte:

1. Genehmigung des gemeinsamen Verschmelzungsplans der übernehmenden Gesellschaft, KAD SOLUTION S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, errichtet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74, Route de Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister („Registre de Commerce et des Sociétés“) unter der Nummer B 154.757 (nachfolgend „KAD Solution S.à.r.l.“ oder die „übernehmende Gesellschaft“);

und der übertragenden Kapitalgesellschaft VESTFIN S.A., eine Aktiengesellschaft, errichtet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74, route de Wasserbillig, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister („Registre de Commerce et des Sociétés“) Luxemburg unter der Nummer B. 132.953.

2. Bestätigung, dass die Übertragung der gesamten aktiven und passiven Vermögenswerte der VESTFIN S.A. auf die KAD SOLUTION S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu Buchwerten nach den Vorschriften des luxemburgischen Gesetzes vom 19. Dezember 2002 über das Handels- und Gesellschaftsregister, sowie über die Buchhaltung und die Jahresabschlüsse von Unternehmen erfolgen wird.

3. Feststellung, dass die Verschmelzung wirksam erfolgt ist.

4. Verzicht auf die Verschmelzungsprüfung gemäß Artikel 266 des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (nachfolgend „LGHG“).

5. Verzicht auf das Anfechtungs- sowie auf das Klagerecht gegen den Verschmelzungsbeschluss und auf das Klagerecht auf Schadenersatz gegen den Geschäftsführer der KAD SOLUTION S.à.r.l.;

II.- Der Name, Vorname beziehungsweise die Bezeichnung des anwesenden beziehungsweise vertretenen Alleingesellschafter, dessen Bevollmächtigte(n) und die Stückzahl seiner Gesellschaftsanteile wurden in eine Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, welche durch den Alleingesellschafter bzw. dessen Bevollmächtigten, den Vorstand der Versammlung und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben verwahrt zu werden.

III.- Die Vollmacht des vertretenen Alleingesellschafter, welche durch die/ den Bevollmächtigte(n), den Vorstand der Versammlung und den unterzeichnenden Notar gegengezeichnet wurde, wurde ebenfalls der vorliegenden Urkunde beigelegt.

IV.- Das gesamte Gesellschaftskapital ist in der beurkundeten Versammlung vertreten und der anwesende bzw. vertretene Alleingesellschafter, erklärt, dass er rechtzeitig über die Tagesordnung der Versammlung informiert und benachrichtigt wurde, und verzichtet somit auf alle Frist- und Formvorschriften, sowie Informationsrechte.

V.- Die Versammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtswirksam über alle Punkte der Tagesordnung beschließen.

VI.- Gemäß Artikel 267 LGHG standen der Versammlung folgende Dokumente zur Verfügung:

A - Gemeinsamer Verschmelzungsplan der:

1) VESTFIN S.A., eine Aktiengesellschaft errichtet, und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74, Route de Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister („Registre de Commerce et des Sociétés“) Luxemburg unter der Nummer B 132.953, und der

(2) KAD SOLUTION S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, errichtet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74, Route de Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 154.757;

B - Gemeinsamer Verschmelzungsbericht des Geschäftsführers der KAD SOLUTION S.à.r.l. und der Verwaltungsratsmitglieder der VESTFIN S.A. (der "Gemeinsame Verschmelzungsbericht");

C - Jahresabschlüsse und Geschäftsberichte der VESTFIN S.A. und der KAD SOLUTION S.à.r.l. der letzten drei Jahre und der Zwischenabschluss zum 30. Juni 2012 der KAD SOLUTION S.à.r.l., welche dem Alleingesellschafter der KAD SOLUTION S.à.r.l. seit dem 12. Juni 2012 am Sitz der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KAD SOLUTION S.à.r.l. zur Einsichtnahme zur Verfügung standen;

VI.- Gemäß Artikel 262 des LGHG wurde der Gemeinsame Verschmelzungsplan in Luxemburg durch ein privatschriftliches Dokument am 12. Juli 2012 erstellt, welches von dem Geschäftsführer der KAD SOLUTION S.à.r.l. und von den Mitgliedern des Verwaltungsrates der VESTFIN S.A. unterzeichnet wurde.

Der gemeinsame Verschmelzungsplan wurde am 5. September 2012 beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister für beide Gesellschaften hinterlegt und im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg („Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“), Nummer 2248 vom 11. September 2012 veröffentlicht.

VII.- Der Geschäftsführer der KAD SOLUTION S.à.r.l. hat am 11. Juni 2012 den Gemeinsamen Verschmelzungsbericht zugestimmt und diesen am Zweites Blatt selben Datum unterzeichnet und der Verwaltungsrat der VESTFIN S.A. hat den Gemeinsamen Verschmelzungsbericht ebenfalls am 11. Juni 2012 zugestimmt und am selben Tag unterzeichnet.

Eine Kopie des Gemeinsamen Verschmelzungsberichts bleibt vorliegender Urkunde beigelegt, um mit derselben verwahrt zu werden.

Der Alleingesellschafter der KAD SOLUTION S.à.r.l. fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter bestätigt den gemeinschaftlich von den Vertretungsorganen der KAD SOLUTION S.à.r.l. und der VESTFIN S.A. aufgestellten Gemeinsamen Verschmelzungsbericht zur Kenntnis genommen zu haben und bestätigt, dass ihm dieser zusammen mit allen für die Verschmelzung relevanten Unterlagen einen Monat vor dem heutigen Tage zugänglich gemacht wurde.

Der Alleingesellschafter beschließt den Gemeinsamen Verschmelzungsplan, wie er im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg („Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations“), Nummer 2248 vom 11. September 2012 veröffentlicht wurde, vollständig und ohne Ausnahmen und Vorbehalte zu genehmigen und die Verschmelzung der Gesellschaft VESTFIN S.A. mit der KAD SOLUTION S.à.r.l. durchzuführen.

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter bestätigt, dass die aktiven und passiven Vermögenswerte der VESTFIN S.A. in ihrer Gesamtheit an die KAD SOLUTION S.à.r.l. wie im Verschmelzungsplan vorgesehen, zu deren Buchwerten übertragen werden sollen, und nimmt diese in ihrer Gesamtheit mit allen Rechten und Pflichten vollständig und ohne Ausnahmen und Vorbehalte an.

Dritter Beschluss

Der Alleingesellschafter bestätigt weiterhin, dass die Wirksamkeit der Verschmelzung zwischen den verschmelzenden Gesellschaften und gegenüber Dritten gemäß den Artikeln 273ter und 274 des LGHG vom 10. August 1915 in der gegenwärtigen Fassung mit der Veröffentlichung dieser Urkunde im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg („Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“) erfolgen wird.

Ab dem Zeitpunkt der oben genannten Veröffentlichung ist die VESTFIN S.A. ohne Abwicklung aufgelöst und ihr gesamtes Aktiv- und Passivvermögen ist im Wege der Gesamtrechtsnachfolge auf die KAD SOLUTION S.à.r.l. übertragen worden.

Vierter Beschluss

Der Alleingesellschafter verzichtet ausdrücklich auf eine Prüfung des Verschmelzungsplans im Sinne von Artikel 266 LGHG.

Es wurden somit keine Sachverständigen mit der Prüfung des Verschmelzungsplans beauftragt.

Fünfter Beschluss

Der Alleingesellschafter verzichtet ausdrücklich auf das in Artikel 276 LGHG vorgesehene Anfechtungs- und Klagerecht gegen den Verschmelzungsbeschluss und auf das in Artikel 275 vorgesehene Klage- und Schadenersatzrecht gegen den Geschäftsführer der übernehmenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung KAD Solution S.à.r.l. für Fehler in der Vorbereitung und/ oder Umsetzung der Verschmelzung.

Bestätigung

Der amtierende Notar bestätigt, dass die der KAD SOLUTION S.à.r.l. betreffenden gesetzlichen Voraussetzungen für ihre Verschmelzung mit der VESTFIN S.A. vorliegen.

Der amtierende Notar bestätigt hiermit das Bestehen und die Rechtmäßigkeit der Verschmelzung, insbesondere auch des Verschmelzungsplans nach luxemburgischem Recht, sowie die Erfüllung aller Formalitäten und Erstellung der notwendigen Schriftstücke und Dokumente, welche im Zusammenhang mit der Verschmelzung, den verschmelzenden Gesellschaften KAD SOLUTION S.à.r.l. und VESTFIN S.A. obliegen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstehen, werden auf zwei tausend Euro (€ 2.000.-) geschätzt und von der KAD SOLUTION S.à.r.l. getragen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft und bearbeitet ist, wird die Versammlung um 19 Uhr beendet.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung der Urkunde wurde dieselbe von den Erschienenen, die dem unterzeichneten Notar, nach Nachnamen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannt sind, zusammen mit dem Notar, unterzeichnet.

D. GROTZINGER DE ROSNAY, N. GAUPP, E. OHINCHÉ, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 01 mars 2013. Relation: ECH/2013/394. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J. M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 6. März 2013.

Référence de publication: 2013031780/132.

(130039209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Theseus European CLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.975.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

- * Madame Florence Rao;
- * Monsieur Patrick van Denzen;
- * Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013036038/24.

(130043840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Sympa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9461 Nachtmanderscheid, 1A, Veinerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 155.243.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten am Firmensitz Ausserordentlich am 14. März 2013
200x um 09.00 Uhr*

Das Mandat des Aufsichtskommissars EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937 wird ersetzt durch die Firma FIRELUX S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84 589, mit Sitz in L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Dieses Mandat endet bei der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2016 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2013036029/15.

(130043959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Wasteholdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.842.595,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.364.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 13 mars 2013

L'associé unique a décidé en date du 13 mars 2013:

- d'accepter la démission de Monsieur Alain Renard en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- de nommer Monsieur Jean-Robert Bartolini, ayant son adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013036082/15.

(130043970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

V & J S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 12, rue de Schiffflange.

R.C.S. Luxembourg B 103.840.

EXTRAIT

La gérance de la société constate que l'adresse de la gérante Madame Polina Nikolaevna FROLOVA, épouse de Monsieur Vincenzo MONTANO, (actuellement inscrite auprès du RCSL comme MONTANO -FROLOVA) est actuellement L-3676 Kayl, 12, rue de Schiffflange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013036066/14.

(130044237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Utu Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.408.475,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.994.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société en date du 13 mars 2013

L'associé unique de la Société a décidé en date du 13 mars 2013

- d'accepter la démission de Madame Corinne Bitterlich en tant que gérant B de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013,
- de nommer Monsieur Christoph Kossmann, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013036061/14.

(130043943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Uxona, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Franklin D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 145.576.

Les comptes au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013036062/12.

(130044013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Utu Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.422.800,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.987.

Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 13 mars 2013

Les associés de la Société ont décidé en date du 13 mars 2013:

- d'accepter la démission de Madame Corinne Bitterlich en tant que gérant B de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013,
- de nommer Monsieur Christoph Kossmann, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013036060/14.

(130043925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Varick Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.548.

Il résulte des actes de la société que:

- l'associé Alessandro Cajrati Crivelli réside au 419 saint Cloud, Los Angeles, CA 9007730 (US)
- l'administrateur Alessandro Cajrati Crivelli réside au 419 saint Cloud, Los Angeles, CA 9007730 (US)
- le nom de l'associé SCAREA FOUR S.A. est bien SCLAREA FOUR enregistrée sous le numéro RCS B 162152 dont le siège social est au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VARICK INVESTMENTS S.à r.l.
Société Européenne de Banque
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013036071/18.

(130044276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Twenty First Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.672.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 15 mars 2013:

En date du 15 mars 2013, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé:

1. d'accepter avec effet immédiat les démissions de (i) FMS SERVICES S.A., (ii) S.G.A. SERVICES S.A. et (iii) M. Norbert SCHMITZ en tant qu'administrateurs de la Société; et

2. de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, chacune pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019:

- M. Sébastien GRASSET, avec adresse professionnelle au 63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France;
- M. Marc LIESCH, avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Luxembourg;
- M. Stanislas BERNARD, avec adresse professionnelle au 63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013036058/17.

(130044224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Varick Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.548.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue le 4 mars 2013 au siège social de la société, il résulte que:

- KTS Kensington square Trust S.à r.l., ayant son siège social au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, a cédé 50 parts sociales de la société VARICK INVESTMENTS S.à r.l. à Kensington square Holding S.A., - société de titrisation, ayant son siège social au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, numéro d'inscription au Registre de Commerce de Luxembourg B 173110.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VARICK INVESTMENTS S.à r.l.
Société Européenne de Banque
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013036070/19.

(130044221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Vepha Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.258.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 mars 2013

- La démission de Monsieur Kevin DE WILDE, Administrateur, est acceptée.

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Kevin DE WILDE, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018. La cooptation de Monsieur Jean-Hugues DOUBET sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 6 mars 2013.
Certifié sincère et conforme
VEPHA HOLDING S.A.
I. SCHUL / F. GASPERONI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013036073/18.

(130044103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Tubilux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 61.667.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2013

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 28 Février 2013.
Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013036056/18.

(130043979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

STP Software International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 107.017.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La société anonyme STP SOFTWARE INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, a été dénoncé en date du 30 novembre 2009.

Par jugement rendu en date du 7 mars 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée, ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial et met les frais à charge du Trésor.

Les livres et documents sociaux de la société seront conservés à l'étude THIELEN & ASSOCIES au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg pendant la période de prescription de 5 ans.

Pour extrait conforme
Me Marie KELLER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013036028/18.

(130043879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Tulipes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 165.336.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 26 février 2013:

1) Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel Galhano, administrateur, 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- Monsieur Mike Abreu Pais, administrateur, 5 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Egalement, nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Commissaire aux comptes suivant:

- La société Revisora S.A., (R.C.S. Luxembourg B 145.505) ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TULIPES S.A.

Référence de publication: 2013036057/20.

(130044064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

TSS Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: CAD 1.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 160.285.

1. Par résolutions signées en date du 18 février 2013, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société, par émission d'une part commanditaire, et de faire passer ce dernier de son montant actuel de neuf cent quatre vingt dix neuf dollars Canadiens et quatre vingt dix neuf cents (CAD 999,99) à mille dollars Canadiens (CAD 1,000.00).

Par conséquent, l'article 7 des statuts de la Société est modifié de la manière suivante:

« **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à mille dollars Canadiens (CAD 1,000.00) représenté par quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf (99.999) unités et une (1) part de gestion avec une valeur nominale d'un cent Canadien (CAD 0,01) chacune.

En plus du capital social de la Société, les contributions peuvent également être affectées à un compte d'Equity (le "Compte d'Equity") sur décision des Associés de la Société. Les montants alloués au Compte d'Equity peuvent être remboursés aux Associés à tout moment par décision des Associés qui déterminera également l'attribution de ce remboursement entre les Associés.»

2. Suite à cette augmentation de capital social, la société TSS Holdings 2, LLC, avec siège social au 1000, Nicollet Mall, 55403 Minneapolis, Etats Unis, acquiert la part commanditaire émise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013036054/23.

(130044139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Triton Advisers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.319.

Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Advisers S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013036053/11.

(130044049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Velcour S.C., Société Civile.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg E 704.

Suite à la cession d'une (1) action de la société VELCOUR S.C, Société Civile par l'associé, Monsieur Dominique WARLUZEL, domicilié c/o GW & Partners LP, Bayside Executive Park, Building n°1, West Bay Street & Blake Road, P.O Box SP-63901, Nassau, Bahamas à Madame Kathleen M. OJJEH, née le 01.04.1955 à Redwood City - Californie (USA), domiciliée au n°5, chemin Botterel, 1222 Vézenaz, en Suisse, les associés de la société VELCOUR S.C, Société Civile, à compter du 28 janvier 2013 sont les suivants:

Monsieur Mansour OJJEH pour 99 actions

Madame Kathleen M. OJJEH pour 1 action

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VELCOUR S.C.

Société Civile

Référence de publication: 2013036072/17.

(130043773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

The Majestic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 25.903.

Il est porté à la connaissance de tous qu'une erreur s'est glissée dans l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 septembre 2012 (enregistré et déposé le 14/09/2012 - réf. L120158597).

En effet, il fallait lire: «l'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Malle Tommes Lundqvist, administrateur de société, demeurant 10, Carrer Castanyetes à E-07150 Andratx-Mandela. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012».

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013036047/16.

(130044067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.460.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 22 Mars 2011 a élu les administrateurs suivants:

- Jean-François Willems, résidant professionnellement à Banque Havilland SA, 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Stefan Starck, résidant professionnellement à Banque Havilland SA, 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Brian Bistrup, né le 22 Septembre 1967 à Frederiksberg au Danemark, résidant professionnellement à Banque Havilland SA, 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Leurs mandats viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, laquelle se tiendra en 2012. et comme réviseur d'Entreprises Price Waterhouse Coopers Luxembourg S.à r.l., 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire laquelle se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Mars 2013.

Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013036122/21.

(130044236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

CEVA Freight Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.015.000,00.

Siège social: L-1360 Senningerberg, Cargo Center East.

R.C.S. Luxembourg B 97.010.

EXTRAIT

En date du 14 mars 2013, les associés de la Société, Coöperatieve CEVA/EGL II B.A., une société coopérative régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis au 20, Siriusdreef, NL-2132 WT Hoofddorp, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre du Commerce des Pays-Bas sous le numéro 34279525 0000 et CEVA Logistics Holdings B.V., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis au 20, Siriusdreef, NL-2132 WT Hoofddorp, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre du Commerce des Pays-Bas sous le numéro 33132522 ont nommé en remplacement de M. Joachim Hauff, M. Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Royaume-Unis, demeurant professionnellement au 28, Rue Puert, L-5433 Niederdonven, Grand-Duché de Luxembourg, nouveau gérant de catégorie B de la Société et ont acte la mise à terme du mandat de gérant de catégorie A de M. Ian Degnan.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Rubin McDougal, gérant de catégorie A; et
- M. Michael Kidd, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013036119/24.

(130044031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.221.

*Extrait complémentaire de l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 juin 2012
Réf. L120218432 déposé le 18 décembre 2012*

En date du 28 juin 2012, l'Assemblée Générale a décidé:

- de nommer en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, avec effet au 28 juin 2012 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015:

* La Caisse des dépôts et consignations, 56 rue de Lille, F-75007 Paris représenté par Monsieur Antoine Gosset-Grainville, 56 rue de Lille, F-75007 Paris en remplacement de Monsieur Augustin de Romanet, démissionnaire,

* Monsieur Werner Hoyer, 100 boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Philippe Maystadt, démissionnaire,

* Monsieur Roman Escolano, 4 Paseo Del Prado, E-28014 Madrid, en remplacement de Monsieur José Maria Ayala, démissionnaire,

* Monsieur Jakub Papierski, 15 Pulawska, PL-02-515 Warszawa, en remplacement de Monsieur Zbigniew Jagiello, démissionnaire,

* Monsieur Gerassimos Thomas, 12 rue G. Kroll, L-2920 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marco Buti, démissionnaire,

- de renouveler les mandats de Monsieur Franco Bassanini, 4 via Goito, I-00185 Rome et de Monsieur Ulrich Schröder, 5-9 Palmengartenstrasse, A-60325 Frankfurt en qualité de Membre du Conseil de Surveillance jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013036093/30.

(130044057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

360 Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 109.524.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 janvier 2013 que le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Massimo LONGONI, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg a été renouvelé.

Monsieur Massimo LONGONI a également été nommé Président du conseil d'administration.

Son mandat d'administrateur-délégué viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2013036095/14.

(130043733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

TMRE Luxembourg 2006 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 119.506.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2013:

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 7 mars 2013.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2013036048/16.

(130043844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Tenzing CFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.150.

—
Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao;

* Monsieur Patrick van Denzen;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013036036/24.

(130043834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

XSC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.532.

—
En date du 19 février 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Révocation de Robert van 't Hoeft, du poste de gérant B;

- Nomination de Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant B pour une durée indéterminée et avec effet au 15 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XSC Luxembourg S.à r.l.
Johannes Laurens de Zwart
Gérant B

Référence de publication: 2013036087/17.

(130044243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.460.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 14 Mars 2013 a pris acte de la démission de l'administrateur suivant:

- Brian Bistrup, né le 22 Septembre 1967 à Frederiksberg au Danemark, résidant professionnellement à Banque Havilland SA, 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

élu les administrateurs suivants:

- Paul Bostrom, né le 7 Juin 1961 à Tuna en Suède, résidant professionnellement au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Stefan Starck, résidant professionnellement à Banque Havilland SA, 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Jean-François Willems, résidant professionnellement à Banque Havilland SA, 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, laquelle se tiendra en 2014. et a élu comme réviseur d'Entreprises Price Waterhouse Coopers Luxembourg S.à r.l., 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire laquelle se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Mars 2013.

Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013036124/25.

(130044236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Washingtonova S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.561.

Le domicile de la société WASHINGTONOVA S.A., R.C.S. Luxembourg B n°81561, constituée 11 avril 2001 par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N°971 du 07.11.2001, établi au 17, rue Beaumont L - 1219 Luxembourg, a été dénoncé le 15.03.2013.

Luxembourg, le 15.03.2013.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2013036081/12.

(130044178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Silver II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 172.911.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 12 mars 2013 que:

- Mme Barbara IMBS, née le 20 septembre 1977 à Haguenau (France), résidant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle. L-1653 Luxembourg. Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de Classe A de la Société avec effet immédiat, pour une durée illimitée;

- M. Naïm GJONAJ, né le 8 octobre 1973 à Liège (Belgique), résidant professionnellement au 29, avenue de la Porte-Neuve. L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de Classe B de la Société avec effet immédiat, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013036127/20.

(130043903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

NTC Holding G.P. & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.720.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par l'assemblée générale extraordinaire de la Société prise en date du 6 mars 2013 que: M. Sinisa Krnic a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 6 mars 2013.

Les actionnaires de la Société ont décidé, à l'unanimité, de nommer en son remplacement, avec effet au 6 mars 2013 et pour une période prenant fin le 21 décembre 2015:

- M. Alvaro Baena, né le 12 novembre 1985 à Madrid (Espagne), demeurant professionnellement au 28, St George Street W1S 2FA Londres, Royaume-Uni.

En conséquence de quoi, le conseil de surveillance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Cédric Pedoni;
- Mme Isabelle Probstel;
- M. Tomas Kubica;
- M. Alvaro Baena; et
- M. Thomas Westermann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013036125/25.

(130043899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Weinheim Estates, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.082.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013036084/9.

(130044108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

360 Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 109.524.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013036094/9.

(130043723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

1741 Specialised Investment Funds SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 159.528.

Monsieur Roberto Forte, demeurant professionnellement, Münsterhof 5, CH-8001 Zurich, a été nommé administrateur le 12 Mars 2013 jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2013.

Bertrange, le 14 mars 2013.

Pour le compte de 1741 Specialised Investment Funds SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013036092/13.

(130043885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Yalesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 79.780.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 28 février 2013

Suite au décès de Monsieur Patrick ROCHAS, l'Assemblée décide de nommer en remplacement, aux fonctions d'administrateur, Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le mandat ainsi nommé viendra à échéance lors de l'Assemblée à tenir en 2014.

L'Assemblée constate que la dénomination sociale de son Commissaire aux comptes Mazars, société enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013036088/16.

(130043698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Washingtonova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 81.561.

Messieurs Louis VEGAS-PIERONI et Robert REGGIORI démissionnent de leur poste d'administrateurs.

Monsieur Régis DONATI démissionne de son poste d'administrateur et président du conseil d'administration.

Monsieur Jean-Marc HEITZ démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WASHINGTONOVA S.A.

MANACO S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013036080/16.

(130044114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Société Walser des Eaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 134.108.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 25 février 2013:

1) Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel Galhano, administrateur, 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Mademoiselle Célia Cerdeira, administrateur, 5 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Egalement, nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Commissaire aux comptes suivant:

- La société Revisora S.A., (R.C.S. Luxembourg B 145.505) ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE WALSER DES EAUX S.A.

Référence de publication: 2013036025/20.

(130044062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Spoleto S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.344.

—
Décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 12 mars 2013

1. M. Jacques CLAEYS a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

2. M. Hans DE GRAAF a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. Mme Monique JUNCKER a été renouvelée dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été renouvelée dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 14.03.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SPOLETO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013036026/20.

(130043730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Atech Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 69.789.

—
Le bilan rectificatif (rectificatif du bilan 2011, enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, référence L120097545 le 13 juin 2012) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013036174/14.

(130044439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Seteco Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.409.

—
Aux actionnaires

Nous vous remettons par la présente notre démission comme commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

AUDIEX S.A.

Signature

Référence de publication: 2013036017/13.

(130043779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

SIIF ENR S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.599.

Nous soussignés, Messieurs Alain Robillard et Pierre Dagallier, agissant en notre qualité de, respectivement, Membre du Directoire et Président du Directoire de la société SIIF ENR S.A., ayant son siège social au 25b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B168599,

Certifions exacte l'adresse suivante:

- Monsieur David Corchia demeure professionnellement au 37, rue La Pérouse, F-75016 Paris (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2013.

Pour la société SIIF ENR S.A.

Alain ROBILLARD / Pierre DAGALLIER

Membre du Directoire / Président du Directoire

Référence de publication: 2013036021/17.

(130044045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Temtrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 49.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036046/10.

(130043965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Lamorak Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 252.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 170.849.

Les comptes annuels au 4 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 mars 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2013036386/14.

(130044950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Lehman Brothers Helsinki Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.251.

Les comptes annuels au 30/11/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/03/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013036387/12.

(130044314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Lakes Japan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.898.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the nineteenth day of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Lakes Japan Investments S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between

the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B of the company for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mr. Jonathan LEPAGE, company director, born in Namur (Belgium), on August 27, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Manager of the category B:

- Mr. Pierre CLAUDEL, company director, born in Schiltigheim (France), on May 23, 1978, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le dix-neuf février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Lakes Japan Investments S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfiques reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur, (Belgique), le 27 août 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 mars 2013. Relation GRE/2013/877. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013036385/355.

(130044725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Joco Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8449 Steinfort, 4, rue des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 59.431.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCOMPTA-LUX SARL

Signature

Référence de publication: 2013036375/11.

(130044566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Lehman Brothers Helsinki Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.251.

Les comptes annuels au 30/11/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/03/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013036388/12.

(130044316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Lion/Visor Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.716.480,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.537.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013036392/13.

(130044500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Lion/Visor Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.529.107,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.536.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013036393/13.

(130045002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Ducanty Holdings (Luxembourg) Limited, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.570.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 8 mars 2013

1. M. Sébastien PHILIPPI a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 14.03.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *DUCANTY HOLDINGS (LUXEMBOURG) LIMITED*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013035743/16.

(130043839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

CAE Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.953.455,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.323.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of February, at 7.00 p.m.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of CAE Management Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12 Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 2,953,455, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B 151.323 (the "Company").

There appeared:

the shareholders of the Company:

- 7320701 Canada Inc., a company duly incorporated and validly existing in accordance with Canada Business Corporation Act, having its address in the Province of Quebec, Canada and registered with the state of Canada under number 7320701, holder of 2,753,454 ordinary shares; and

- CAE International Holdings Ltd., a company duly incorporated and validly existing under the laws of Canada, having its registered office at 8585 Chemin de la Côte de Liesse, Saint-Laurent, QC H4T 1G6, Canada, holder of 1 ordinary share, 100,000 Class B MRPS and 100,000 Class C MRPS;

here represented by Monsieur Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The chairman requests the notary to enact that the 2,753,455 ordinary shares and 200,000 mandatory redeemable preferred shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders of the Company have been duly informed.

The shareholders of the Company through their proxy holders request the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of a new class of shares and issuance of new shares by the Company;
2. Subscription and payment of the new shares by way of a contribution in kind;
3. Cancellation of shares of the Company;
4. Amendment to the terms of the existing class B and C mandatory redeemable preferred shares of the Company;
5. Subsequent amendment of articles 6 and 19 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to create a new class D of mandatory redeemable preferred shares ("MRPS") and issue one hundred thousand (100,000) new class D mandatory redeemable preferred shares of the Company with a nominal value of one United States Dollar (1 USD) each with a global share premium exclusively attached of an amount of thirty million three hundred and ninety-one thousand one hundred and sixteen US Dollars and thirty-three cents (USD 30,391,116.33) to be allocated (i) to the freely available accounting balance sheet item "premium issuance" of the Company as share premium for an amount of thirty million three hundred and eighty-one thousand one hundred and sixteen US Dollars and thirty-three cents (USD 30,381,116.33) and (ii) to the unavailable accounting balance sheet item "legal reserve" of the Company as legal reserve for an amount of ten thousand US Dollars (USD 10,000), for a global amount of thirty million four hundred and ninety-one thousand one hundred and sixteen US Dollars and thirty-three cents (USD 30,491,116.33) (the "New Class D MRPS").

It is further resolved that the New Class D MRPS give right to their holder to the rights attached to the existing MRPS issued by the Company as provided for in its articles of association as amended pursuant to resolution 5 below, with however a right to a preferential dividend of an amount of, for each Class D MRPS, 4.19% of the nominal value of a Class D MRPS and the share premium attached thereto, if any, whether allocated or not to the legal reserve.

Second resolution

It is resolved to accept that the New Class D MRPS be subscribed by 7320701 Canada Inc. by way of a contribution in kind to the Company for an amount of USD 30,491,116.33.

Subscription - Payment

7320701 Canada Inc., through its proxy holder, declared to fully subscribe to the New Class D MRPS by way of the contribution to the Company of the one hundred thousand (100,000) ordinary shares with a nominal value of USD 1 each and a global share premium exclusively attached of an amount thirty million three hundred and ninety-one thousand one hundred and sixteen US Dollars and thirty-three cents (USD 30,391,116.33) allocated (i) to the freely available accounting balance sheet item "premium issuance" of the Company as share premium for an amount of thirty million three hundred and eighty-one thousand one hundred and sixteen US Dollars and thirty-three cents (USD 30,381,116.33) and (ii) to the unavailable accounting balance sheet item "legal reserve" of the Company as legal reserve for an amount of ten thousand US Dollars (USD 10,000), it holds in the Company for a global amount of thirty million four hundred and ninety-one thousand one hundred and sixteen US Dollars and thirty-three cents (USD 30,491,116.33) (the "7320701 Canada Inc. Ordinary Shares").

As a result, the New Class D MRPS have been fully paid up by the contribution of the 7320701 Canada Inc. Ordinary Shares.

Evaluation

The value of the 7320701 Canada Inc. Ordinary Shares is set at thirty million four hundred and ninety-one thousand one hundred and sixteen US Dollars and thirty-three cents (USD 30,491,116.33).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

7320701 Canada Inc., contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the 7320701 Canada Inc. Ordinary Shares are in registered form;
- (ii) the 7320701 Canada Inc. Ordinary Shares are fully paid-up;
- (iii) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the 7320701 Canada Inc. Ordinary Shares;
- (iv) the 7320701 Canada Inc. Ordinary Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (v) the 7320701 Canada Inc. Ordinary Shares are not the object of a dispute or claim;
- (vi) the 7320701 Canada Inc. Ordinary Shares are freely transferable with all the rights attached thereto; and
- (vii) all formalities subsequent to contribution of the 7320701 Canada Inc. Ordinary Shares required under any applicable law will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Third resolution

It is resolved that, simultaneously to the above issuance, subscription and contribution, the 7320701 Canada Inc. Ordinary Shares be cancelled so that the share capital of the Company is neither increased nor decreased and is represented by 2,653,455 ordinary shares, 100,000 Class B MRPS, 100,000 Class C MRPS and 100,000 Class D MRPS held as follows:

- by 7320701 Canada Inc., 2,653,454 ordinary shares and 100,000 Class D MRPS with a nominal value of USD 1 each.
- by CAE International Holdings Ltd., (a) 1 ordinary share with a nominal value of USD 1, (b) 100,000 Class B MRPS with a nominal value of USD 1 each and (c) 100,000 Class C MRPS with a nominal value of USD 1 each;

Fourth resolution

It is resolved to amend the right to the existing class B and class C MRPS of the Company as follows:

- for each Class B MRPS, a right to a preferential dividend of an amount of 6 month GBP Libor + 5.64% of the nominal value of a Class B MRPS and the share premium attached thereto, if any, whether allocated or not to the legal reserve; and
- for each Class C MRPS, a right to a preferential dividend of an amount of 6 month USD Libor + 0.89% of the nominal value of a Class C MRPS and the share premium attached thereto, if any, whether allocated or not to the legal reserve.

Fifth resolution

As a result of the foregoing statements and resolutions, the shareholders of the Company resolved to amend the articles 6 and 19 of the articles of association of the Company as follows:

" Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 2,953,455 (two million nine hundred and fifty-three thousand four hundred and fifty-five United States Dollars) divided into the following classes of shares:

- 2,653,455 (two million six hundred fifty-three thousand four hundred fifty-five) ordinary shares ("Ordinary Shares");
 - 100,000 (one hundred thousand) class B mandatory redeemable preferred shares (the "Class B MRPS");
 - 100,000 (one hundred thousand) class C mandatory redeemable preferred shares (the "Class C MRPS"); and
 - 100,000 (one hundred thousand) class D mandatory redeemable preferred shares (the "Class D MRPS");
- (the Class B MRPS, Class C MRPS and Class D MRPS are hereinafter collectively referred to as the "MRPS");
(the MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share").
All the Shares have a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 19. Profits. Any credit balance in the profit and loss account after deduction of expenses, costs, amortizations, charges and provisions, as such account is approved by the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, subject to the allocation of the legal reserve and a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company resolving to distribute it, MRPS will give right to payment of a preferential and cumulative dividend (the "Preferential Dividend") as follows:

- for each Class B MRPS, 6 month GBP Libor + 5.64% of the nominal value of a Class B MRPS and the share premium attached thereto, if any, whether allocated or not to the legal reserve;
- for each Class C MRPS, 6 month USD Libor + 0.89% of the nominal value of a Class C MRPS and the share premium attached thereto, if any, whether allocated or not to the legal reserve; and
- for each Class D MRPS, 4.19% of the nominal value of a Class D MRPS and the share premium attached thereto, if any, whether allocated or not to the legal reserve;

this Preferential Dividend entitlement is born to the benefit of each MRPS holder, shall be paid *pari passu* and shall accrue daily on the basis of a 360 day year as from and including the date of acquisition by, transfer to or refinancing by the Company of the underlying receivables held by its subsidiary CAE International Capital Management Hungary Ltd. Shareholders holding MRPS shall not be entitled to any dividends except for the Preferential Dividends.

The remaining profits shall be allocated by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the holders of Ordinary Shares, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present notarial deed, have been estimated at about EUR 6,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour de février, à 19.00 heures.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de CAE Management Luxembourg, société à responsabilité, dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 2.953.455 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151323 (la «Société»).

On comparu:

les associés de la Société:

- 7320701 Canada Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu du Canada Business Corporation Act, ayant son adresse dans la Province du Québec, Canada, et immatriculée auprès du gouvernement canadien sous le numéro 7320701, détentrice de 2.753.454 parts ordinaires; et

- CAE International Holdings Ltd., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Canada, ayant son adresse au 8585 Chemin de la Côte de Liesse, Saint-Laurent, QC H4T 1G6, Canada, détentrice d'une part ordinaire, de 100.000 MRPS de Classe B et 100.000 MRPS de Classe C;

ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Le président prie le notaire d'acter que les 2.753.455 parts sociales ordinaires et les 200.000 parts préférentielles à rachat obligatoire représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

Les associés représentés par leurs mandataires prient le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales et émission de nouvelles parts sociales par la Société;
2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par un apport en nature;
3. Annulation de parts sociales de la Société;
4. Modifications des droits des classes B et C parts sociales préférentielles à rachat obligatoire;
5. Modification subséquente des articles 6 et 19 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de créer de parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe D («MRPS») et d'émettre cent mille (100.000) nouvelle classe D de parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de la Société avec une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune et une prime d'émission globale exclusivement attachée d'un montant de trente millions trois cent quatre-vingt-onze mille cent seize Dollars Américains et trente-trois cents (30.391.116,33 USD) devant être allouée (i) au poste disponible du bilan «prime d'émission» de la Société en tant que prime d'émission pour un montant de trente millions trois cent quatre-vingt-un mille cent seize Dollars Américains et trente-trois cents Dollars Américains (30.381.116,33 USD) et (ii) à un poste indisponible du bilan «réserve légale» de la Société en tant que réserve légale pour un montant de dix mille Dollars Américains (10.000 USD), pour un montant global de trente millions quatre cent quatre-vingt-onze mille cent seize Dollars Américains et trente-trois cents (30.491.116,33 USD) (les «Nouvelles MRPS de Classe

Il est également décidé que les Nouvelles MRPS de Classe D donne droit à leurs détenteurs au droits attachés au MRPS existant émises par la Société tels qu'attribués par les statuts de la Société, tels que eux-mêmes modifiés en application de la cinquième résolution ci-après, avec toutefois, un droit au paiement d'un dividende préférentiel, égal à, pour chaque MRPS de Classe D, 4,19% de la valeur nominale d'une MRPS de Classe D et à la prime d'émission y attachée, allouée ou non à la réserve légale

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles MRPS de Classe D soient souscrites par 7320701 Canada Inc. au moyen d'un apport en nature à la Société d'un montant de trente millions quatre cent quatre-vingt-onze mille cent seize Dollars Américains et trente-trois cents (30.491.116,33 USD).

Souscription - Paiement

7320701 Canada Inc., par son mandataire, a déclaré souscrire aux Nouvelles MRPS de Classe D au moyen d'un apport à la Société des 100.000 parts sociales ordinaires avec valeur nominale de 1 USD chacune et une prime d'émission globale exclusivement attachée d'un montant de trente millions trois cent quatre-vingt-onze mille cent seize Dollars Américains et trente-trois cents (30.391.116,33 USD) allouée (i) au poste disponible du bilan «prime d'émission» de la Société en tant que prime d'émission pour un montant de trente millions trois cent quatre-vingt-un mille cent seize Dollars Américains et trente-trois cents (30.381.116,33 USD) et (ii) à un poste indisponible du bilan «réserve légale» de la Société en tant que réserve légale pour un montant de dix mille Dollars Américains (10.000 USD), qu'il détient dans la Société pour un montant global de trente millions quatre cent quatre-vingt-onze mille cent seize Dollars Américains et trente-trois cents (30.491.116,33 USD) (les «Parts Sociales Ordinaires de 7320701 Canada Inc.»).

Par conséquent, la totalité des Nouvelles MRPS de Classe D susmentionnées ont été entièrement libérées par l'apport des Parts Sociales Ordinaires de 7320701 Canada Inc.

Evaluation

La valeur des Parts Sociales Ordinaires de 7320701 Canada Inc. a été fixée à trente millions quatre cent quatre-vingt-onze mille cent seize Dollars Américains et trente-trois cents (30.491.116,33 USD).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

7320701 Canada Inc., apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) les Parts Sociales Ordinaires de 7320701 Canada Inc. Sont nominatives;
- (ii) les Parts Sociales Ordinaires de 7320701 Canada Inc. Sont entièrement libérées;
- (iii) il est le seul détenteur de tous les droits, titres et intérêts des Parts Sociales Ordinaires de 7320701 Canada Inc.;
- (iv) les Parts Sociales Ordinaires de 7320701 Canada Inc. sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (v) les Parts Sociales Ordinaires de 7320701 Canada Inc. ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (vi) les Parts Sociales Ordinaires de 7320701 Canada Inc. Sont librement transférables, avec tous les droits y attachés; et
- (vii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Parts Sociales Ordinaires de 7320701 Canada Inc. requises en vertu de loi applicable seront accomplies afin que l'apport soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Troisième résolution

Il est décidé que simultanément à l'émission, la souscription et l'apport ci-dessus, les Parts Sociales Ordinaires de 7320701 Canada Inc. sont annulées de telle manière que le capital social de la Société n'est ni augmenté ni réduit et est représenté par 2.653.455 parts sociales ordinaires, 100.000 MRPS de Classe B, 100.000 MRPS de Classe C et 100.000 MRPS de Classe D détenues comme suit:

- par 7320701 Canada Inc., 2.653.454 parts sociales ordinaires et 100.000 MRPS de Classe D avec une valeur nominale de 1 USD chacune; et
- par CAE International Holdings Ltd, (a) 1 part sociale ordinaire avec une valeur nominale de 1 USD, (b) 100.000 MRPS de Classe B avec une valeur nominale de 1 USD chacune et (c) 100.000 MRPS de Classe C avec une valeur nominale de 1 USD chacune.

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier les droits des MRPS de classe B et de classe C déjà existantes comme suit:

- Pour les MRPS de Classe B, un droit au paiement d'un dividende préférentiel, égal à Libor GBP 6 mois + 5,64% de la valeur nominale des MRPS de Classe B et la prime d'émission y attachée qu'elle soit ou non allouée à la réserve légale; et
- Pour les MRPS de Classe C, un droit au paiement d'un dividende préférentiel, égal à Libor USD 6 mois + 0,89% de la valeur nominale des MRPS de Classe C et de la prime d'émission y attachée qu'elle soit ou non allouée à la réserve légale.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique a décidé de modifier l'article 6 et 19 des statuts de la Société comme suit

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 2.953.455 USD (deux millions neuf cent cinquante-trois mille et quatre cent cinquante-cinq Dollars Américains) divisé en différentes classes de parts sociales comme suit:

- 2.653.455 (deux million six-cent-cinquante-trois mille quatre cent cinquante-cinq) parts sociales ordinaires (les «Parts Ordinaires»);
 - 100.000 (cent mille) parts sociales à rachat obligatoire de classe B (les "MRPS de Classe B");
 - 100.000 (cent mille) parts sociales à rachat obligatoire de classe C (les "MRPS de Classe C"); et
 - 100.000 (cent mille) parts sociales à rachat obligatoire de classe D (les "MRPS de Classe D");
- (les MRPS de Classe B et les MRPS de Classe C sont collectivement dénommés les «MRPS»).
- (les MRPS et les Parts Ordinaires sont collectivement dénommées les «Parts» et individuellement la «Part»).

Toutes les parts ont une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune et sont entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par un vote des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par tous les associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, lorsqu'un bénéfice net apparaît dans les comptes annuels approuvés par les associés après affectation à la réserve légale et une résolution approuvée par le vote affirmatif d'un associé ou des associés détenant plus de cinquante pourcent du capital social de la société décidant de sa distribution les MRPS donnent droit au paiement d'un dividende préférentiel cumulatif (le «Dividende Préférentiel»), égal à:

- pour les MRPS de Classe B, Libor GBP 6 mois + 5,64% de la valeur nominale des MRPS de Classe B et la prime d'émission y attachée qu'elle soit ou non allouée à la réserve légale;
- pour les MRPS de Classe C, Libor USD 6 mois + 0,89% de la valeur nominale des MRPS de Classe C et de la prime d'émission y attachée qu'elle soit ou non allouée à la réserve légale; et
- pour les MRPS de Classe D, 4,19% de la valeur nominale des MRPS de Classe D et de la prime d'émission y attachée qu'elle soit ou non allouée à la réserve légale;

Ce droit au Dividende Préférentiel naît dans le chef de chaque détenteur de MRPS, doit être payé pari passu et s'acquiert jour par jour sur la base d'une année de 360 jours à compter de et incluant la date d'acquisition par, de transfert à ou de refinancement par la Société des créances sous-jacentes détenues par sa filiale CAE International Capital Management Hungary Ltd. Les associés porteurs de MRPS n'ont aucun droit à dividende autre que le Dividende Préférentiel.

Le bénéfice restant est affecté par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société décidant de sa distribution aux détenteurs de Parts Ordinaires proportionnellement au nombre de Parts Ordinaires qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard du présent acte notarié est évalué à environ 6.800,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} mars 2013. Relation GRE/2013/879. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013035703/293.

(130044212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Desmond Beheer, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.

R.C.S. Luxembourg B 175.612.

STATUTS

L'an deux mil treize, le dix-neuf février

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

1.- Monsieur Manuel DE GROOT, né à Leersum (NL), le 23 février 1975, demeurant à B-6673 Gouvy, 13, Cherain

Lequel comparant, présent ou tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DESMOND BEHEER».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Winrange.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- la gestion de projets,
- la gestion de biens immobiliers pour son compte sous toutes ses formes,

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Manuel DE GROOT, prénommé, cent parts sociales	100
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition général

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 950.-EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9645 Derenbach, Maison 91
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Manuel DE GROOT, prénommé

La société sera valablement engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: de Groot, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 20 février 2013. Relation: WIL/2013/101. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à l'acquéreuse pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013030400/111.

(130037602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Controinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.010.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/03/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013035695/12.

(130044250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.
